



BUDGET 2025 : LE GOUVERNEMENT POURSUIT SA DESTRUCTION DE L'ÉCOLE

► Communiqué de presse

Le **SNALC** dénonce le projet de casse de l'Éducation nationale que développe chaque jour un peu plus le gouvernement en place.

Pour faire quelques économies, mais aussi au nom du principe d'égalité avec le secteur privé, le Ministre de la Fonction publique souhaite augmenter le nombre de jours de carence de 1 à 3, et rémunérer les trois premiers mois de congé maladie ordinaire à hauteur 90 % au lieu de 100 % actuellement.

Le **SNALC** préférerait nettement que M. le Ministre fasse déjà à titre personnel l'économie d'annonces démagogiques, nauséabondes et totalement déconnectées de la réalité.

Le **SNALC** rappelle que :

- Dans le secteur privé, les trois jours de carence sont très majoritairement pris en charge par l'employeur, ce qui n'est pas le cas actuellement dans le secteur public où ce jour constitue une perte sèche d'un jour de salaire. Le porter à trois jours serait une brimade envers des personnels qu'il est censé protéger ;
- Malgré des stéréotypes qui ont la vie dure, malgré un travail de plus en plus pénible devenu à risques, les personnels de l'Éducation nationale, et notamment les enseignants, sont en moyenne beaucoup moins absents que les salariés du secteur privé. D'après une enquête menée par [Libération](#) et parue en janvier dernier, « les membres du corps enseignant sont 50 % moins absents pour maladie que les employés du privé ».

Si le Ministre de la Fonction publique veut introduire davantage d'égalité entre secteur public et secteur privé, qu'il commence par doter notre Ministère d'une médecine du travail digne de ce nom. Avec 1 médecin pour 15 600 personnels de l'EN, c'est une seule visite médicale au cours d'une carrière !

Faire ce genre d'annonce lunaire, à la seule motivation budgétaire, constitue une faute grave, au même titre que la suppression des 4 000 emplois d'enseignants.

Nous en appelons aux députés, aux sénateurs : ne vous rendez pas complices de la destruction programmée de l'une des plus importantes institutions de notre République.

En tant que syndicat responsable, refusant cette situation et ce démantèlement, le **SNALC** a déposé un préavis de grève jusqu'au 31 mars 2025.

Paris, le 28 octobre 2024

Contact :

Maxime REPERT, vice-président du SNALC, m.repert@snalc.fr, 06 60 96 07 25